MARCHÉ DE NOËL
Formulaire d'inscription

SAMEDI 5 & DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2026

LA CIERGERIE DES MOULINS
3, RUE DE LA VALLÉE, 76730 LES MOULINS

IDENTITÉ:

Nom:……..

Prénoms: ……..

Adresse:……

CP:……VILLE:……..

Email:……

N° de Tel.:……..

N° CNI:……..

N° d'immatriculation du véhicule:…….

TARIFS:

Stand -> Forfait 25€/Stand pour les non-adhérents 2Jrs (Recommandé) ☐

Forfait 20€/Stand pour les adhérents 2jrs (Recommandé) ☐

-> Je demande une adhésion de 15€/an ☐

Location une table de 180 x 70 + une chaise 10€ ☐

Formule déjeuné sur place

TOTAL :……

Chèque à l'ordre de « La Ciergerie des Moulins ☐

Virement IBAN FR76 1830 6000 7236 1486 0481 362 ☐

DOCUMENTS À FOURNIR:

Pour valider votre inscription, vous devez:

- Remplir le présent formulaire d'inscription
- Remettre une copie de votre carte nationale d'identité
- Remettre une copie de votre Kbis
- N° Siret
- Lire et signer le règlement de l'évènement.
- Nom de l'assurance et n° Adhésion assurance

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Aucun remboursement n'est possible après l'inscription sauf en cas de force majeure.
- Ticket pour une boisson chaude sera offerte pour chaque exposant
- La Ciergerie des Moulins se réserve le droit de refuser un exposant si il estime que la vente du produit fait tort à l'organisation et au bon déroulement de celui-ci.

RÈGLEMENT DE L'ÉVÈNEMENT
MARCHÉ DE NOËL

- Cet évènement est réservé aux professionnels

- Afin de créer une harmonie visuelle et de valoriser l'ensemble des stands, chaque exposant recevra une nappe blanche ancienne fournie par l'organisateur, à utiliser sur leur table et à remettre à la fin de l'évènement.

- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée

- L'association la Ciergerie des Moulins décline toutes responsabilités en cas de vol ou de détérioration du matériel, des objets ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement

- L'installation s'effectue entre le samedi 5 dès 7h30 ou la vieille sur demande. La vente sera ouverte au public le samedi 5 de 10h à 20h et le dimanche 6 de 11h à 16h.

- Le démontage des stands et le remballage sont interdit avant la clôture de l'évènement sauf autorisation express.

- L'exposant pourra laisser son véhicule à l'intérieur du site dans la limite des places disponibles, en indiquant son n°d'immatriculation au bulletin d'inscription. Son véhicule devra resté immobile durant l'évènement. Un seul véhicule par exposant.

- Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les murs du bâtiment.

- L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.

- Un registre de police sera tenu par l'association organisatrice de l'évènement, pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la préfecture.

- Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert pendant les horaires ouverts au public et à quitter les lieux en ayant ranger son matériel et en nettoyant intégralement l'espace occupé.

- Des poubelles de recyclage et bennes à ordures seront à disposition.

- Les emplacements seront définis par les organisateurs.

- Chaque exposant présente lors de son arrivée sa carte d'identité et s'engage à suivre les instructions de l'équipe organisatrice

- Les organisateurs se réservent le droit de reporter ou annuler l'évènement en cas de force majeure. En cas d'annulation, tous les exposants seront remboursés.